

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
SÉANCE DU 07 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le : 07 décembre

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Isabelle De Montgolfier, Maire.

Date de convocation du Conseil : 28 novembre 2023

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Présents : Isabelle de Montgolfier, Gérard Espinosa, Catherine Vigne, Nicolas Baudesseau, Claude Cathelin, Serge Chapus, Michel Gaches, Julija Smiskal, Mathieu Bourgarit, Stéphanie Jackowski, Emilie Avesque, Pauline Miquel, Gilles Jannarelli, Joël Beauvivre, Marie-Pascale Méric.

Absents représentés : Céline Roux par M Baudesseau

Absents non représentés : /

Secrétaire de séance : Emilie Avesque

FINANCES : Autorisation au maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2024**Délibération n° 2023-05-12/51**

Madame le Maire expose au conseil que l'article L 1612-1 du CGCT permet aux communes, sur autorisation du conseil municipal, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette.

Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans ces conditions.

Mme le Maire indique que le quart du montant des dépenses d'investissement inscrit au BP et des décisions modificatives associées 2023, moins les restes à réaliser (RAR) 2022, s'élève à **921 310.31 €**.

Conformément aux textes applicables, il est proposé de faire application de cet article de la manière qui suit :

chapitre	BP + DM 2023	moins RAR 2022	Total pour 2023	25% pour 2024
20	44 500.00 €	1 935.84 €	42 564.16 €	10 641.04 €
21	209 284.15 €	8 538.00 €	200 746.15 €	50 186.54 €
23	678 000.00 €	-00 €	678 000.00 €	169 500.00 €
Total	931 784.15 €	10 473.84 €	921 310.31 €	230 327.58 €

Il est demandé au conseil de bien vouloir se prononcer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 1612-1

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré avec 14 voix pour

- **AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2024, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires de 2023 tel que précisé ci-dessus
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Pour extrait. Saussines, le 07 décembre 2023

La Maire, Isabelle de Montgolfier.

